

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 2 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention de
fonctionnement à l'Association Cap au Nord Entreprendre en soutien à la mise en
œuvre de son plan d'actions 2021 - Approbation d'une convention.**

21-37637-DDEE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Le secteur nord de Marseille représente à l'échelle du territoire un espace économique majeur, avec près de 73 000 emplois, constitué en partie par le bassin industriel historique et les différentes zones d'activités qui s'y sont développées.

Ces zones d'activités ont permis d'accueillir un tissu dense d'entreprises productives et logistiques dynamiques qui contribuent en grande partie à la richesse de notre territoire.

Afin de conforter la vocation économique des secteurs nord de la ville et soutenir les démarches proactives en matière de création d'activités et d'emplois sur ce territoire, la Ville de Marseille souhaite encourager les actions menées par l'association « Cap au Nord Entreprendre » dans le 15^{ème} arrondissement.

« Cap Au Nord Entreprendre », (EX018507) (00009361) dans le 15^{ème} arrondissement, est un réseau d'associations d'entreprises créé en 2010 à l'initiative des différentes zones d'activités qui structurent les secteurs nord de la ville :

- l'association de la zone des ARNAVANT, créée en 1969, qui s'étend sur 170 ha, compte plus de 400 entreprises et représente plus de 8 000 emplois. Elle constitue le premier site industriel intra-muros de Marseille en âge et en poids économique, noyau historique d'un ensemble arrière-portuaire en mutation, située à cheval sur les 14^{ème} et 15^{ème} arrondissements ;

- « Entrepreneurs en Zone Franche » (EZF) a été créé en 1997, à l'aube des zones franches urbaines, à l'initiative de chefs d'entreprises marseillaises implantées sur la zone Nord Littoral.

Le réseau travaille sur plusieurs axes stratégiques afin de pouvoir offrir un large panel de services aux entreprises adhérentes qu'elles soient TPE, en profession libérale, PME ou établissements de grands groupes. Il anime de nombreux groupes de travail thématiques sur les questions d'emplois, de transport, de sécurité, de gestion collective des déchets et de signalétique.

Très active, l'association « Cap au Nord Entreprendre » met en œuvre sur son territoire de nombreuses actions d'intérêt général au travers de différents projets structurants et événements à vocation économique. Elle constitue de fait un acteur important à l'échelle du territoire, dont les actions mériteraient d'être soutenues.

En 2021 l'association « Cap au Nord Entreprendre » va décliner son programme d'actions (EX018507) en engageant sur son périmètre d'intervention une série de projets et d'actions structurantes à l'échelle des territoires Nord de Marseille, selon 4 axes stratégiques prioritaires :

- le développement de l'emploi via la mobilisation des besoins RH des entreprises ;
- le développement de solutions de mobilités innovantes au services des salariés ;
- l'amélioration du cadre de vie et la préservation de l'environnement ;
- la mobilisation du foncier économique au service de projets structurants créateurs d'emplois.

Parmi les nombreuses actions développées par l'association en 2021, on peut citer de manière non exhaustive:

- « Métiers en Nord » : visite d'entreprises mobilisant 800 collégiens et 70 chefs d'entreprises des territoires Nord ;
- « J'irai bosser chez vous » : rencontres de lycéens apprentis avec des chefs d'entreprises sur site (60 lycéens et 12 chefs d'entreprises).

Cap Au Port et Cap Au Numérique : une opération qui vise à rapprocher les entreprises portuaires et maritimes du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et les entreprises du secteur du numérique avec les jeunes des quartiers prioritaires afin de susciter des vocations par l'organisation d'une journée de visites de plusieurs entreprises du GPMM, d'entreprises du numérique à destination de 100 jeunes des quartiers prioritaires de Marseille Nord.

- « Nord We Go » : Cap Au Nord Entreprendre sur la mobilité, CANE met en œuvre le programme depuis plusieurs années, avec pour objectifs de réduire l'autosolisme, proposer des solutions du dernier kilomètre et encourager la mobilité bas carbone.

- Développement du service « TACO » fruit d'un travail de plusieurs années de consolidation et de modélisation économique, la micro-navette du dernier kilomètre TACO est aujourd'hui un service innovant et multiforme.

- « We Go Pro » qui vise à développer une flotte mutualisée de vélos et de trottinettes électriques en entreprise afin d'accélérer l'intermodalité sur le territoire nord de Marseille

- La mise en œuvre des programmes « Co'collecte » et « OPTIMIZ » qui visent à réduire la production de déchets, valoriser et mutualiser

Budget prévisionnel de l'Association

Dépenses (en Euros TTC)		Recettes (en Euros TTC)	
Achats	41 537	État	110 000
Services extérieurs	45 500	Conseil Régional	11 500
Autres services extérieurs	87 000	Conseil Départemental 13	28 000
Impôts et taxes	2 000	Métropole Aix-Marseille Provence	71 000
Charges de personnel	264 463	Ville de Marseille	20 000
Emplois des contributions volontaires en nature	19 680	Établissements publics	25 000
		Ventes de produits, prestations de services, marchandise	45 000
		Autres produits de gestion courante	100 000
		Contribution volontaire en nature	19 680
		Autres	30 000
Total	460 180	Total	460 180

Forte de sa politique municipale en faveur de l'initiative économique et du développement de l'emploi, la Ville de Marseille, qui entend ainsi conforter et promouvoir le développement de ses zones économiques, créatrices de richesses et d'emplois, souhaite soutenir la mise en œuvre de ces actions structurantes, d'intérêt général, en accordant à l'association Cap au Nord Entreprendre une subvention de fonctionnement de 20 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association « Cap au Nord Entreprendre, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 Euros visant à soutenir leur programme d'action 2021

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et l'Association « Cap au Nord Entreprendre ».

ARTICLE 3 Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.

ARTICLE 4 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget 2021 - Service Développement Territorial –chapitre 65 - nature 6574.2 - intitulé « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » code service 40253 - fonction 90 - action 19173666.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT**

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 3 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention à la Direction
Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en
soutien à la mise en œuvre du dispositif de dialogue Ville Port - Approbation
d'une convention.**

21-37618-DDEE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Historiquement indissociable de la fondation de la Ville de Marseille et de son développement, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) situé dans le 16^{ème} arrondissement, constitue depuis toujours un moteur puissant de l'économie locale. L'activité portuaire, et plus largement l'économie maritime, porte en elle de formidables potentialités de développement pour notre territoire, à la fois en matière de création de richesses et d'emplois.

Les défis à relever pour ceux qui font aujourd'hui la ville portuaire de demain restent néanmoins considérables. Pour y parvenir, il est nécessaire d'intégrer les aspirations des populations dans les stratégies et de redonner au citoyen sa place de partenaire essentiel du développement ville-port.

C'est fort de cette ambition qu'a été décidé sous l'impulsion de l'État de la mise en place, en 2019, d'une démarche de dialogue Ville-Port sur les bassins Est de Marseille.

Validé par les membres du comité de pilotage de la Charte Ville Port, le dialogue Ville-Port vise à répondre à la demande récurrente des populations riveraines de la section commerciale du port d'être informées et impliquées dans les projets portuaires impactant leur cadre de vie. Il vise à favoriser des relations de bon voisinage entre les différents acteurs de l'interface Ville-Port. Sur cette base, le dialogue Ville-Port vise, à terme, à faciliter l'émergence des projets portuaires, à intégrer l'activité portuaire dans le territoire dans une logique gagnant – gagnant et à contribuer à dynamiser et requalifier les territoires arrières portuaires.

Pilotée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avec le soutien des partenaires de la démarche, la feuille de route 2020-2021 du dispositif de dialogue Ville-Port prévoit ces prochains mois la mise en œuvre des actions suivantes :

- la mise en place d'un processus d'informations régulier entre le GPMM et les habitants de la section commerciale du port ;

- l'organisation d'ateliers thématiques de concertation, lieux de partage et de mobilisation de l'intelligence collective, ouverts à la société civile et à l'ensemble des parties prenantes des bassins Est du GPMM.

L'État (DREAL) et les partenaires de la démarche ont acté, pour la mise en œuvre du dispositif de Dialogue Ville-Port, le principe d'un engagement financier pour un montant global de 90 000 Euros, répartis de la manière suivante :

Financeurs	Montant en Euros
État	45 000
GPMM	15 000
Métropole Aix-Marseille Provence	15 000
Ville de Marseille	15 000
Total	90 000

En qualité de partenaire de la démarche, et en soutien à sa mise en œuvre, une participation financière de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 15 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est accordée à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), au titre de la mise en œuvre de la démarche de dialogue Ville-Port, une subvention d'un montant de 15 000 Euros.
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention ci-annexée entre la Ville de Marseille et la DREAL.
- ARTICLE 3** Le Maire ou son représentant est habilité à signer cette convention et tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondante sera imputée au Budget Primitif 2021 – Direction des Projets Économiques

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT**

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

- 4 -

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS VERTE ET PLUS DURABLE -
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI - SERVICE
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Attribution d'une subvention à la Chambre de
Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence en soutien à la
mise en oeuvre de l'édition 2021 des SMART PORT CHALLENGES - Approbation
d'une convention.**

21-37610-DDEE

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Historiquement indissociable de la fondation de la Ville de Marseille et de son développement, le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) constitue depuis toujours un moteur puissant de l'économie locale. L'activité portuaire, et plus largement l'économie maritime, porte en elle de formidables potentialités de développement pour notre territoire, à la fois en matière de création de richesses et d'emplois.

41 000 emplois sont aujourd'hui générés par l'activité portuaire, soit 8% de l'emploi salarié privé du département. La métropole marseillaise concentrant à elle seule la moitié des emplois liés au port.

C'est dans le cadre du partenariat Charte Ville Port et des travaux de la Mission Interministérielle pour le Projet Métropolitain Aix-Marseille Provence qu'a été initiée dès 2017, sous l'impulsion de la Chambre de Commerce et d'industrie Marseille Provence (CCIMP), le port de Marseille Fos, l'université d'Aix-Marseille, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs publics et privés du territoire, une démarche intitulée « Smart Port ».

Le Smart Port résulte de la convergence des thématiques associées à la smart city d'une part et à l'interface ville-port d'autre part (city-port). A l'image de la smart city, le Smart Port promeut un transport intelligent, vert et intégré.

La démarche Smart Port se fixe quatre ambitions stratégiques :

- améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire et logistique et industriel ;

- créer de nouvelles sources de valeur et d'emploi en particulier dans le secteur du numérique ;

- renforcer les relations et les interactions entre le Port et le territoire métropolitain ;

- promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos notamment en Méditerranée.

La démarche Smart Port permet d'afficher le port et son territoire comme un terrain d'expérimentation de nouveaux usages, applications, dispositifs. Marseille Fos et son écosystème se différencient ainsi des autres ports en améliorant l'offre de services et en révélant le dynamisme de son tissu économique au service de ses usagers et parties prenantes.

Dans ce cadre, il a été décidé de lancer en 2021 un Challenge d'Innovation Ouverte afin de permettre à des entreprises d'avoir accès à des lieux, des données, des ressources techniques et humaines pour développer des solutions innovantes (dans le cadre d'une co-innovation ou d'une expérimentation) pouvant répondre à des défis technologiques, sociaux et environnementaux liés aux enjeux de la place maritime marseillaise.

Le « Challenge le French Smart Port in Med 2021 » comprend les 9 (neuf) défis. Chaque défi est soutenu par une grande entreprise ou grande institution du territoire :

- Défi 1 / EDF > Valorisation énergétique de la digue du large,

- Défi 2 / CMA CGM > Production de biométhane et économie circulaire,

- Défi 3 / Veolia > Valorisation des déchets organiques en circuit court sur les Bassins Est,

- Défi 4 / Interxion > Calculateur et comparateur énergétique environnemental,

- Défi 5 / Hammerson – Les Terrasses du Port > Réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements,

- Défi 6 / NGE Connect > Systèmes de fermeture nomades intelligents pour sécuriser des équipements à distance,

- Défi 7 / Port de Marseille Fos/UMF > Faciliter la mise en relation étudiants, formateurs et employeurs de la place portuaire,

- Défi 8 / Ville de Marseille > Promouvoir et valoriser le patrimoine culturel maritime de Marseille,

- Défi 9 / Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône/Club de la Croisière Marseille Provence/Provence Tourisme > « Après une escale, je reviens à Marseille et en Provence ! ».

Pour chaque défi, une entreprise innovante sera sélectionnée pour développer la solution innovante retenue pendant une période de 5 (cinq) mois.

Cette démarche collaborative a pour ambition de :

- améliorer la performance économique et environnementale de l'écosystème portuaire, logistique et industriel,

- créer de nouvelles sources de valeur et d'emploi en particulier dans le secteur du numérique,

- renforcer les relations et les interactions entre le port et le territoire métropolitain,

- promouvoir la place portuaire et contribuer à la différenciation de Marseille Fos notamment en Méditerranée.

La Ville de Marseille a souhaité sur cette édition 2021 porter un défi centré sur les enjeux de promotion et de valorisation du patrimoine maritime culturel marseillais. Elle sera associée en cela avec l'entreprise lauréate EDIKOM, spécialisée dans le développement d'outils technologiques de médiation culturelle.

Ce projet d'expérimentation part du postulat qu'il est nécessaire de retisser les liens entre le port et les Marseillais et que l'histoire et la culture peuvent être un formidable levier. Dans le même temps, une partie des habitants sont, pour différentes raisons (fracture numérique, mobilité, offres inadaptées, désintérêt), éloignés de l'offre culturelle dite "conventionnelle".

Dans cet objectif, la Ville de Marseille, associant les compétences des services de la Direction de la Culture, de la Direction de la Mer et de la Direction du Développement Économique et de l'Emploi (DDEE) souhaite de manière expérimentale déporter et valoriser une partie de l'offre de contenus muséale de la Ville dans des lieux insolites et populaires, au plus près des habitants. Le projet bénéficiera de l'expertise et des fonds patrimoniaux du Musée d'histoire de Marseille.

Deux centres commerciaux – Les Terrasses du Port et Grand Littoral – ont accepté de participer au défi Smart Port Challenge et mettrons à disposition au bénéfice de la Ville de Marseille, à titre gracieux, les 12, 13, 14 et 17 novembre 2021, leurs espaces commerciaux en vue d'y développer des actions de médiation culturelle sur la valorisation du patrimoine culturel maritime marseillais auprès d'un public principalement familial (public cible).

Cette expérimentation mêlera réalité virtuelle (casques VR) et exploration d'objets numériques (hologrammes) et physiques (maquettes de bateaux), avec une forte dimension récréative.

En qualité de partenaire historique de la démarche Smart Port, et en soutien à la mise en œuvre globale des challenges d'innovation, une participation financière de la Ville de Marseille est sollicitée à hauteur de 30 000 Euros.

Le budget global de cette action s'élève à 310 000 Euros, répartis comme suit :

Budget prévisionnel Smart Port Challenge#3 – Edition 2021			
CHARGES (en Euros)		PRODUITS (en Euros)	
Dotation aux lauréats (neuf lauréats)	135 000	Partenaires publics	50 000
Communication et réception	25 000	Conseil Département 13	20 000
Vidéos défis & lauréats, manifestations de lancement, conférence d'annonce des lauréats...		Ville de Marseille	30 000
Animation de la démarche	90 000	Membres co-fondateurs	60 000
GMM	20 000	GPMM	20 000
AMU	20 000	AMU	20 000
CCIAMP	50 000	CCIAMP	20 000
Accompagnement dispositif de co-innovation	60 000	Accompagnement dispositif de co-innovation	60 000
Partenaire kedge Business School		Partenaire Kedge Business School	
		Partenaires privés	140 000
		sept partenaires privés : Veolia, NGE Connect, UMF, CMA CGM, Hammerson, EDF, interxion	
TOTAL CHARGES	310 000	TOTAL PRODUITS	310 000

Le French Smart Port in Med, et ses différentes actions, affirment et consolident la vocation portuaire de la Ville de Marseille et tire parti de la révolution numérique. Il révèle l'engagement des acteurs du cluster portuaire pour construire le port de demain. En centrant leurs actions sur l'innovation, ils valorisent les potentiels du tissu économique tout en visant un développement durable et une meilleure intégration du GPMM dans son territoire.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est accordée une subvention d'un montant de 30 000 Euros à la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence au titre de la mise en œuvre des « Smart Port Challenges 2021 ».
- ARTICLE 2** Est approuvée la convention de financement ci-annexée entre la Ville de Marseille et la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille Provence.
- ARTICLE 3** Monsieur le Maire ou son représentant est habilité à signer ces conventions et tout document y afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondante sera imputée au Budget Primitif 2021 – Direction des Projets Économiques.
- ARTICLE 5** Est validé le principe du portage, par la Ville de Marseille, d'un défi Smart Port Challenge consacré à la valorisation du patrimoine culturel maritime marseillais, ainsi que le principe d'un soutien logistique et opérationnel des différentes directions impliquées dans le projet.

**Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MONSIEUR L'ADJOINT EN CHARGE DU
DYNAMISME ÉCONOMIQUE, DE L'EMPLOI ET
DU TOURISME DURABLE
Signé : Laurent LHARDIT**